

RA 2014

RAPPORT D'ACTIVITE 2014



RAPPORT D'ACTIVITE 2014



	LE MOT DU PRESIDENT	P2
	L'ANNEE 2014 VUE PAR DES ELUS DU SMED13	P3
01	LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION	P4-5
02	L'ACTIVITE AU FIL DES MOIS	P6-9
03	LE CONTROLE DES CONCESSIONS	P10-11
04	LA MAITRISE D'OUVRAGE	P12-13
05	L'INFORMATION A L'ATTENTION DES COMMUNES ET DES USAGERS	P14
06	ACHAT D'ENERGIE	P15
07	LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA MAITRISE DE LA DEMANDE ENERGETIQUE	P16-17
08	LES STRUCTURES ET INSTANCES	P18-19
09	LE PERSONNEL ANNEE 2014	P20
10	LE BILAN FINANCIER	P21
11	LE PATRIMOINE DU SMED13	P22
12	LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2014	P23
13	LES GRANDES ORIENTATIONS	P24

LE MOT DU PRESIDENT



Jack SAUTEL

Président du Syndicat Mixte d'Energie
du Département des Bouches-du-Rhône
Vice-président de la FNCCR
Maire de Maussane-les-Alpilles

Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel d'activité du SMED13 année 2014.

Cette année 2014 a été marquée par une nouvelle mandature où grâce aux délégués des communes-membres, j'ai l'honneur de retrouver la présidence de notre Syndicat. Je tiens sincèrement à vous remercier pour la confiance que vous m'apportez. Je poursuivrai et déploierai l'accompagnement, les conseils et les aides nécessaires pour que toutes les communes puissent avancer, contribuer et réussir la transition énergétique essentielle à l'avenir.

Forte d'une équipe où les anciens et les nouveaux élus se sont mis à la tâche immédiatement et vu la densité du travail qu'elle représente, nous avons renforcé les commissions extra-syndicales, instances de réflexions et de propositions à l'assemblée délibérante qui garantissent l'interactivité, concrétisent la proximité et scellent les liens entre les 118 communes du Département des Bouches-du-Rhône et le Syndicat.

Marquée aussi par la livraison des nouveaux locaux du siège à Miramas, qui je vous l'avoue est une fierté pour moi. Construit dans les règles du développement durable, son usage nous démontre chaque jour les qualités indéniables de confort et d'économie notamment sur le point énergétique. Véritable lieu de vie, propice au bien être des agents, il est complètement approprié par les élus qui viennent travailler assidument dans les instances dont ils font partie et je m'en réjouis.

Vous constaterez dans ces pages que l'activité a battu son plein.

Les temps forts de l'année 2014 ont été marqués par :

Des actes règlementaires :

La concession électrique, fondatrice du SMED13, a fait l'objet, comme chaque année, d'un contrôle donnant lieu à un rapport présenté en Commission et adressé aux communes-membres.

L'expertise de la Concession gaz pour l'exercice 2013 s'affirme dans la durée et s'enrichit avec notamment la réalisation d'études et de schémas directeurs en partenariat avec le Concessionnaire GrDF et la Région Paca.

D'études et de travaux sur les réseaux :

En 2014, le SMED13 a assuré la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour 66 opérations de renforcement, sécurisation et dissimulation des réseaux électriques et de communications électroniques. Ce qui représente plus de 6 millions d'euros et environ 24 kilomètres de réseaux déposés.

Des actions qui nous rapprochent et nous soudent :

Le Syndicat a signé le 23 janvier 2014 avec la ville de Saint-Mitre-les-Remparts, la première convention d'engagement à la Charte éditée par le SMED13 "Consommer juste pour un éclairage public durable".

Dans l'année, 37 communes ont bénéficié de diagnostics sur leur patrimoine d'éclairage public réalisés par le SMED13, soit environ 50 000 points lumineux audités.

Avec l'ouverture du marché de l'Energie, le Syndicat a coordonné un groupement de commandes de Gaz Naturel pour 49 communes ; et dans la même volonté de mutualisation, nous avons préparé pour cette année, un groupement de commandes pour l'électricité avec plus de 130 collectivités.

Grâce à la poursuite du programme ECO CONSEIL TERRITOIRES, le Syndicat a réalisé des diagnostics de performance énergétique sur les bâtiments communaux répartis sur 23 communes et ont permis de réaliser pas moins de 121 audits.

Poursuivons ensemble notre action au Syndicat et gardons l'esprit de partage qui nous anime. Ces vœux restent pour moi les plus chers.

Merci à toutes et à tous car notre réussite et j'en suis persuadé tient à la symbiose de nos perspectives communes.

Cordialement

**Le Président
Jack SAUTEL**

L'ANNEE 2014 VUE PAR DES ELUS DU SMED13



Jules Susini

1^{er} Vice-Président
Délégué à la concession gaz et à
l'achat d'énergie du SMED13
Adjoint au Maire d'Aix-en-Provence

Avec l'ouverture du marché de l'Énergie et la suppression programmée des tarifs réglementés de vente de gaz naturel, le SMED13 s'est doté en 2014 d'une nouvelle compétence : l'achat d'énergie.

Le Syndicat est ainsi coordonnateur du groupement de commandes dont l'objectif affiché est de mutualiser les besoins et de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir les offres de fourniture les plus compétitives possibles.

Cette nouvelle compétence a indéniablement conforté notre rôle auprès des communes mais aussi vis-à-vis des fournisseurs en nous positionnant comme un interlocuteur de taille.

Mais, au-delà d'une simple économie financière, le Groupement de commandes a surtout permis de resituer les enjeux liés à l'énergie au cœur des réflexions dans nos communes. Ainsi, les nouveaux délégués élus cette année ont pu partager une réflexion et une culture commune sur l'énergie.

L'énergie est un outil essentiel dans l'aménagement de nos territoires. Il est donc important d'en maîtriser tous les aspects depuis son achat, en passant par sa distribution et bien sûr jusqu'à son utilisation.

Fort de ce premier succès, nous préparons pour 2015 le groupement de commandes d'électricité où 133 collectivités nous ont déjà rejoints

Cette compétence est bien évidemment complémentaire de l'action de contrôle de concession où, je tiens à le rappeler, nos relations avec le Concessionnaire sont des plus constructives.

Ensuite, notre action en faveur du Transport Propre s'intensifie puisque nous avons édité le Guide du GNV avec l'ATEE et GrDF et, parallèlement, nous avons jeté les premières bases d'un schéma de Déploiement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques à l'échelle de notre concession.

Convaincu de la nécessité de développer des partenariats constructifs pour l'avenir, le SMED13 a adhéré à l'Observatoire Régional de l'Énergie du Climat et de l'Air, (ORECA), auquel il contribue par une participation sous forme d'études (potentiels de méthanisation et bornes de recharge électriques et GNV). Enfin, cette année un nouveau chantier nous attend : la préparation de l'arrivée de la Métropole Aix-Marseille et la redéfinition des compétences respectives de chacun ; nous le mènerons avec sérénité.



Jacky Gérard

Vice-Président et rapporteur
du budget du SMED13
Conseiller départemental
Maire de Saint-Cannat

Le SMED13 est le plus grand syndicat intercommunal spécialisé du Département, il représente 118 communes sur 119 et plus 1 153 000 habitants.

Ses missions dans le domaine du contrôle des concessions (électricité et gaz) et des travaux d'amélioration des réseaux électriques sont connues. Elles sont élargies vers les diagnostics de performance énergétique et d'éclairage public.

Les investissements réalisés par le SMED13 atteignent 8 533 000 € dont plus de 6 373 000 € sur les réseaux électriques. Cette délégation de maîtrise d'ouvrage allège le budget des communes adhérentes.

Malgré un contexte budgétaire plus serré, le Syndicat conserve une bonne santé financière avec un excédent de clôture de 1 257 271 €.

La situation de trésorerie s'avère plus compliquée en raison du délai de versement des subventions et des participations des Communes.

Il est donc indispensable de mobiliser toutes les ressources disponibles et de préserver le niveau des subventions FACE (Fond d'amortissement des charges d'électrification rurale). Restons vigilants et mobilisés sur ce point.



Laurent Geslin

Vice-président et délégué au contrôle
de concession électricité du SMED13
Maire de Mas Blanc des Alpilles

Le contrôle de concession reste une mission prioritaire du Syndicat. Il permet de définir les actions à développer par le SMED13 renforçant ainsi son rôle d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie.

Chaque commune doit bénéficier d'un service de qualité dans la distribution, et grâce à des Audits pertinents, nous pouvons aujourd'hui suivre au plus près l'évolution de données sensibles propres à mesurer la qualité de l'électricité distribuée par le concessionnaire.

Vous pourrez ainsi obtenir des tableaux de suivi très précis sur les points les plus importants de la concession dont par exemple, le niveau de Clients Mal Alimentés par commune ou connaître notre patrimoine.



Bernard Bastide

Vice-Président et délégué
à la communication du SMED13
Adjoint au Maire de Gardanne

C'est toujours avec la même passion que je travaillerai dans la délégation communication de ce nouveau mandat. Je tiens à remercier le Président qui m'a accordé à nouveau sa confiance pour présider et piloter la commission communication. Je suis convaincu du bien-fondé et de la profondeur de la communication de la collectivité qui est la notre, le Syndicat. Loin d'être qu'informative ou réglementaire, elle transmet par la confection d'outils opérationnels et des opérations la connaissance et accompagne le travail. Elle cimenter le lien qui nous unit. Pour nous, qui avons le privilège d'être élus et le devoir d'aide et de solidarité, la communication nous apporte la possibilité de montrer, de réfléchir et de comprendre les actions, activités, instances, commissions, menées ou à mener par le SMED13. Je suis serein parce que je connais bien les membres de la commission communication et les agents du Syndicat pour dire que le travail peut recommencer.

01

LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION

UN PEU D'HISTOIRE

Le Syndicat Mixte d'Electrification du Département des Bouches du Rhône a été créé en 1994. A l'origine, 84 communes des Bouches du Rhône ont adhéré au Syndicat signant avec le concessionnaire EDF (devenue ERDF) un nouveau cahier des charges, valable pour une durée de trente ans.

Depuis le 1^{er} juillet 1999, 118 communes sont adhérentes soit la totalité des communes des Bouches-du-Rhône à l'exception de la ville de Marseille.

En 2006, le Syndicat Mixte d'Electrification devient Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône en se dotant de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz combustible. Le 18 décembre 2006 est signé par le SMED13 et Gaz de France (devenu GrDF) un cahier des charges unique d'une durée de trente ans pour le compte de 57 communes. Depuis, la concession gaz n'a cessé de croître pour atteindre un total de 80 communes au 31/12/2014.

LES COMPETENCES DU SYNDICAT

Pour accomplir sa mission, le Syndicat dispose de la compétence de base obligatoire et s'est doté de compétences optionnelles à la carte.

Compétence de base obligatoire :

- Autorité concédante de la distribution publique d'énergie électrique.

Compétences optionnelles :

- Maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement, de renforcement, d'amélioration et de renouvellement des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique,
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement (Article 8),
- Autorité concédante de la distribution publique de gaz combustible.

LE FINANCEMENT EN CHIFFRES

355 477

euros de participation des communes au titre de la maîtrise d'œuvre des travaux d'intégration et de renforcement

114 859

euros de cotisation des communes

2 010 000

euros de subventions FACE

1 497 497

euros de redevance de concession

740 687

euros perçus au titre de la TCCFE des communes de moins de 2 000 habitants, **dont 99,5 % reversés aux communes**

1 194 905

euros de récupération de TVA sur les travaux d'électrification

1 017 453

euros de participation ERDF au titre de l'Art. 8

679 846

euros de subvention CG13

LE PATRIMOINE EN CHIFFRES

637 127

usagers d'électricité consommateurs

9 816

producteurs décentralisés

90 713

clients en gaz naturel

20 418

km de réseau électrique basse et moyenne tension

1 983

km de réseau gaz naturel

LES REALISATIONS SUR L'ANNÉE 2014 EN CHIFFRES

66

opérations sous maîtrise d'ouvrage SMED13

5 296 539

euros de travaux sur le réseau d'électricité

1 076 934

euros de travaux sur les réseaux de communications électroniques

L'INSTITUTION EN CHIFFRES

118

communes membres soit environ

1 145 698

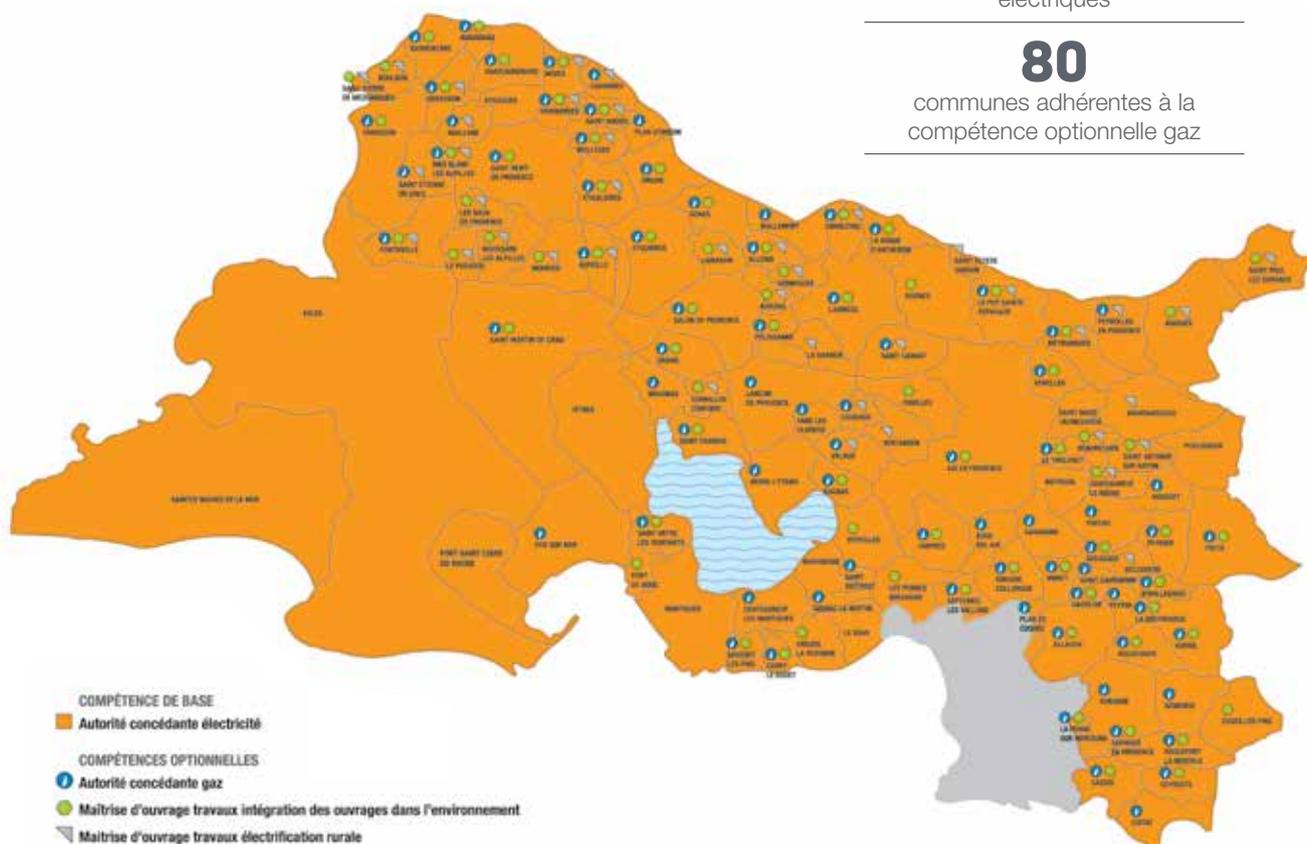
habitants

91

communes adhérentes aux compétences optionnelles de maîtrise d'ouvrage de travaux de renforcement, sécurisation et enfouissement des réseaux électriques

80

communes adhérentes à la compétence optionnelle gaz



02

L'ACTIVITE AU FIL DES MOIS



23 JANVIER

ST MITRE LES REMPARTS - CHARTE ECLAIRAGE PUBLIC
Signature de la convention d'engagement de la charte éclairage public.

23 JANVIER

SALON DE PROVENCE
Signature la convention SMED13/ERDF.

30 JANVIER

SALON DE PROVENCE - COMMISSION EXTRA-SYNDICALE ENVIRONNEMENT

Présentation du projet de Schéma régional de raccordement aux réseaux des énergies renouvelables PACA (S3RenR).



13 FEVRIER

SALON DE PROVENCE - COMMISSION EXTRA-SYNDICALE TRAVAUX

Répartition des financements "article 8 - intégration des réseaux" et répartition des financements "FACE - renforcement des réseaux".



18 FEVRIER

EYGUIERES - COMITE SYNDICAL

- Comptes administratif et de gestion 2013.
- Affectation des résultats 2013.
- Budget primitif 2014.
- Attribution des crédits, FACE 2014 - travaux de renforcement et sécurisation des réseaux électriques.
- Attribution des crédits Article 8, 2014 - travaux d'enfouissement de réseaux électriques.
- Demande de subvention au Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'enfouissement des réseaux électriques et de communications électroniques.
- Consommation des crédits article 8 - année 2014.
- Convention de mise à disposition de données géo-référencées des ouvrages gaz entre le SMED13 et GrDF.



MARS

**AIX EN PROVENCE - COMMISSION EXTRA-SYNDICALE
CONTROLE DE CONCESSION**
Présentation du rapport de contrôle.



MAI

Intervention à la FNCCR dans le cadre du GT Véhicules Propres sur l'action du SMED13 en faveur du GNV.



28 MAI

**LA FARE LES OLIVIERS -
COMITE SYNDICAL**
Installation du Comité syndical et élection du Président, des Vices-Présidents et des Membres du Bureau.



12 JUIN

SALON DE PROVENCE
Bureau Syndical. Préparation du Comité Syndical du 26 juin 2014.



26 JUIN

**MAUSANNE LES ALPILLES -
COMITE SYNDICAL**
Election des membres des Commissions d'Appel d'Offres.
Consitution du Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement du gaz naturel et des services annexes.
Approbation du Règlement intérieur.
Reversement de la Taxe Communale (TCCFE) pour les communes de moins de 2000 habitants.

02

L'ACTIVITE AU FIL DES MOIS

JUILLET

FORBACH

Visite de l'usine de méthanisation du SIDEV.



AOUT

MARTIGUES

Présentation du Compte-rendu annuel de concession gaz 2013 par GrDF.



2 ET 3 OCTOBRE

SITE DE MIRIBEL, PRES DE LYON

Visite du centre OLAC PHILIPS
Centre de démonstration
d'éclairage extérieur.



13 OCTOBRE

VELAUX

COMMISSION EXTRA-SYNDICALE

“Contrôle de la concession Electrique”
à l’Ecole Départementale des Sapeurs
Pompier des Bouches-du-Rhône.
Présentation du Compte-rendu annuel de
concession 2013 (CRAC), Remise des valises
“CATU” de mise en sécurité des biens et des
personnes et visite du plateau technique
pédagogique d’entraînement des Sapeurs-
Pompier aux risques électriques.



28 OCTOBRE

SALON DE PROVENCE - BUREAU SYNDICAL

Consommation de l’enveloppe FACE 2012 et 2013.
Consommation de l’enveloppe Art. 8 - Année 2014.
Décisions modificatives.

18 NOVEMBRE

SAINT-CANNAT - COMITE SYNDICAL

Mise en place des commissions extra-syndicales.
Diagnostics éclairage public tranches 2015/2016.
Information sur les tarifs réglementés de vente d’électricité.



I. "...Les autorités concédantes précitées assurent le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz. A cette fin, elles désignent un agent du contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution."

Article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Créé par l'article 17 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 sur l'électricité et modifié par les articles 14, 26 et 33 de la loi 2003-8 du 3 janvier 2003 sur le gaz et l'électricité).

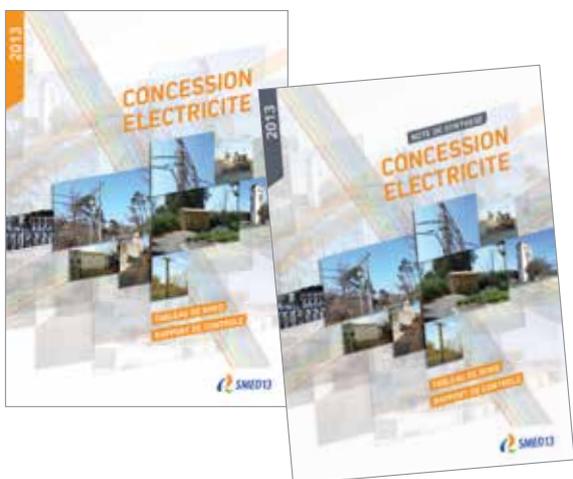
ELECTRICITE

Contrôle de la concession électrique :

Le SMED13 en tant qu'autorité concédante, veille à la bonne exécution du service public de la distribution d'électricité et à la qualité de l'électricité distribuée par le concessionnaire ERDF en charge d'exploiter le réseau, propriété des communes.

En 2014, le contrôle, réalisé en interne et concernant l'année 2013, comprend le tableau de bord – inventaire technique patrimonial, l'analyse de l'exploitation du patrimoine de la concession et l'analyse comptable et financière de la concession.

Il est complété par la synthèse de l'audit sur pièces et sur place confié au bureau d'études NALDEO Conseils et portant sur l'analyse des dispositifs de comptage, des échantillons de chantiers de raccordement et de déplacement d'ouvrage et des tarifs sociaux de l'électricité.



Le rapport de contrôle 2013 ainsi que sa synthèse sont téléchargeables sur www.smed13.fr

TAXE ELECTRICITE

La loi NOME transpose la directive européenne du 27 octobre 2003 visant à harmoniser la fiscalité européenne. Cette réforme modifie les modalités de calcul de la taxe sur l'électricité. En effet, alors que la taxe levée jusqu'en 2010 s'appliquait sur les montants facturés (consommations d'électricité mais également abonnements), la nouvelle taxe est une assise c'est-à-dire qu'elle est uniquement basée sur les quantités consommées.

La taxe est éligible au moment de la livraison d'électricité par un fournisseur (où dès l'inscription comptable des sommes perçues par le fournisseur) à chaque point de livraison d'un utilisateur final.

Le calcul repose sur un prix du MW fixé par la collectivité entre 0 et 8 % et par le département entre 0 et 4%.

Les articles L.2333-2 et L.5212-24 DU CGCT disposent que la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité soit perçue de plein droit par le SMED13, au titre exclusif de sa compétence d'autorité organisatrice du Service public de la distribution d'électricité, à la place des communes-membres dont la population (recensement INSEE) ne dépasse pas le seuil de 2 000 habitants.

Le SMED13 perçoit donc depuis 2012 la taxe communale sur la consommation finale l'électricité en lieu et place des 21 communes de moins de 2 000 habitants sur le territoire de la concession.

Par délibération du 29 juillet 2013, le Comité syndical a décidé à l'unanimité pour l'année 2014 de :

- de fixer à 8 le coefficient multiplicateur appliqué aux deux tarifs de référence de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité mentionnés à l'article L.3333-3 ;

- de reverser à la commune 99,5% du produit de la taxe perçue par le SMED13 sur le territoire de la commune et conserver 0,5% au titre de frais de gestion et contrôle,
- d'actualiser ce coefficient multiplicateur à compter du 1^{er} janvier 2014 selon les indices de consommation à 8,44.

La loi du 13 août 2004 relatives aux libertés locales impose la mise en place d'un contrôle de la taxe et facilite l'exercice en permettant à un agent habilité d'accéder auprès des fournisseurs aux informations nécessaires.

À compter du 1^{er} janvier 2016, de nouvelles dispositions vont s'appliquer à cette taxe.

Désormais, les collectivités ne sont plus libres de fixer leur coefficient multiplicateur entre 0 et 8,50. et doivent prendre une délibération avant le 1^{er} octobre 2015, si leur coefficient multiplicateur ne correspond pas à une des valeurs imposées par la loi, soit : 0 ou 2 ou 4 ou 6 ou 8 ou 8,50.

De plus, ce ne sera plus le coefficient multiplicateur qui servira de référence à l'actualisation annuelle des tarifs de taxation, mais les deux tarifs de base soit 0,75 €/MWh pour les quantités d'électricité livrées sous une puissance souscrite égale ou inférieure à 36 kVA, et 0,25 €/MWh pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA et égales ou inférieures à 250 kVA.

Durant l'année 2013, le versement de la taxe au SMED13 a fait l'objet de plusieurs points de contrôle, dont notamment le contrôle de :

- l'exercice effectif de déclarations des fournisseurs présents,
- la réception des états trimestriels,
- le prélèvement pour frais de déclaration et de versement et du coefficient multiplicateur,
- le délai de reversement.

Suite à ces contrôles différentes observations ont dû être faites à certains fournisseurs.

GAZ

Contrôle de la concession sur 4 ans avec édition d'un tableau de bord.

Dans un souci de rationalisation administrative et de lisibilité didactique, le Syndicat a modifié légèrement la démarche de Contrôle de la Concession gaz en passant d'un marché annuel à un marché quadri-annuel comprenant les prestations suivantes.

Pour chaque année, il sera demandé :

- Une analyse détaillée du patrimoine concédé,
- Une analyse de la cohérence des états d'inventaires technique et comptable.

A la fin de cette mission, en 2014, il sera demandé la réalisation d'un tableau de bord retraçant l'évolution de ces 4 années.

Pour cet exercice, une attention particulière a été portée sur la mise en place d'une procédure de réduction des écarts qui persiste entre les inventaires technique et comptable et plus particulièrement sur les ouvrages les plus anciens.

En complément des informations transmises, une réunion sur site a permis de mesurer le travail de comptage et d'analyse du gaz naturel réalisé par GRTgaz (Gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel).

Signature Avenant n°8 au cahier des charges de concession.

Avec la signature de cet avenant au contrat de concession le 21 novembre 2014, le SMED13 intègre dans le périmètre de sa concession publique de distribution de gaz naturel la commune de CHATEAURENARD.

SCHEMA DIRECTEUR GAZ

Avec le nouveau traité de concession SMED13 / GrDF signé en 2012, le SMED13 est partie prenante dans le développement du réseau de distribution publique de gaz.

A cet effet, il réalise une étude prospective d'aménagement énergétique de son territoire afin de réaliser un schéma directeur de développement des infrastructures de distribution publique de gaz combustible. Cela permettra, entre autres choses, de :

- Disposer d'une analyse technique et évolutive du réseau gaz en fonction des évolutions démographiques, économiques et énergétiques du territoire,
- Quantifier les gisements disponibles de bio-méthane,
- Déterminer, sur la base de l'analyse précédente, les besoins de renforcement et/ou d'extension des réseaux de gaz,
- Identifier les perspectives d'organisation de nouvelles dessertes en gaz pour les communes non desservies.

Ainsi, avec la réalisation du schéma directeur du réseau gaz, le SMED13 pourra disposer d'une analyse prospective quant à l'implantation de stations de carburant GNV à destination des flottes communales et intercommunales.

Avec un objectif de cohérence dans la valorisation du Transport Propre que nous développons, il est apparu judicieux de réaliser une étude prospective sur le développement des infrastructures de recharge des Véhicules Electriques.



04

LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le SMED13 réalise différents types d'opérations, pour à la fois, renforcer, sécuriser et dissimuler le réseau électrique basse et moyenne tension.

RENFORCEMENT ET SECURISATION DE RESEAUX

Les opérations de renforcement et sécurisation de réseaux consistent à adapter le réseau de distribution d'électricité au développement des besoins des usagers et/ou à le remettre en état.

Elles sont déterminées en fonction des plaintes des usagers, des contraintes de tension, d'intensité ou de transformation de puissance, ainsi que du type de réseaux – les réseaux en fils nus étant plus sensibles aux aléas climatiques -.

Ces travaux concernent les communes en régime d'électrification rurale, soit 42 communes sur la concession SMED13, en 2014.

DOTATIONS FINANCIERES 2014

FACE renforcement	1 350 000 €
FACE extension	338 000 €
FACE sécurisation fils nus	89 000 €
FACE sécurisation fils nus de faible section	51 000 €
FACE enfouissement	182 000 €



Avant/Après - Montée des aires - CORNILLON CONFoux

En 2014, 27 communes ont bénéficié des travaux du SMED13 pour un montant total HT de 2 943 000 €, soit 36 opérations et environ 16 kms de réseaux déposés.

TRAVAUX DE RENFORCEMENT 2014

COMMUNE	DESIGNATION
ALLEINS	BTS Renf BT poste JARDIN
AUREILLE	Renf/BT "CRAUSTE" rue de la Marmitonne
AURONS	Renf.BT issu du poste "MARIN"
BELCODENE	Renf.BT issu du poste "BARRELIER"
BOULBON	Renf.BTS impasse Jolion
CHARLEVAL	Renf.BTS Ave du Château/rue St Cezaire
CHATEAUNEUF LE ROUGE	Renf.BT issu du poste ROCHES-ROUGES
EYGALIERES	Renf.HT/BT PSSA "PESTELADE"
FONTVIEILLE	Renf. BTS poste "GAUDRE"
GRAVESON	Renf. HT/BT poste 4UF "CRECHE"
LE PARADOU	Renf.BT création poste 4UF CROTTEs
LES BAUX DE PROVENCE	Renf.BTS poste MACHOTTE
MAUSSANE LES ALPILLES	Renf.HT/BT poste 4UF "ASTRE"
MEYRARGUES	Renf.BT issu du poste CITE LE TUF
MOURIES	Renf.BT poste "LE DESTET"
NOVES	Création poste PSSA "CABANNE VIEILLE" Renf.BT issu du poste "OUSTAU"
LE PUY SAINTE REPARADE	Renf.BT poste LES THERICS
SAINT ANDIOL	Renf.HT/BT poste 4UF "BOUVAOU"
SAINT CANNAT	Renf.HT/BT poste TIRANTE
SAINT MARC JAUMEGARDE	Renf.BTS postes "TOUR DE CESAR" "KEYRIE"
SIE COUDOUX	Création poste PSSB "Chemin Vautubière"
SIE VELAUX	Création poste PSSB "LOU CALLANC" Création poste PSSB "SUEY"
VAUVENARGUES	Renf. BTS poste VAUVENARGUES
VERQUIERES	Renf.HT/BT PSSA CRUVELY Tr2

TRAVAUX DE SECURISATION 2014

COMMUNE	DESIGNATION
JOUQUES	Sécurisation BT poste "BEDES" RD N°11
MOLLEGES	Sécurisation BT poste PONT
MOURIES	Sécurisation BT poste VALAT
NOVES	Sécurisation BT poste COMETE
JOUQUES	Sécuris.BT postes "TRAVERS" "COULOUBLEAU"
PEYROLLES	BT MARIGNIERE

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT 2014

COMMUNE	DESIGNATION
SIE VELAUX	Enfouissement rue Diderot
SAINT CANNAT	Enfouissement HTA et BT Poste "LES ARQUIERS"
VELAUX	HT BT Val Trèbia-Ressan-Reys
VELAUX	BTS République
VELAUX	BTS GS Jean Giono T1

DISSIMULATION DE RESEAUX

Ces opérations consistent à enfouir ou mettre en technique discrète sur façade le réseau de distribution publique d'électricité.

Depuis 2005, ces travaux sont coordonnés avec l'enfouissement des réseaux de communications électroniques (convention de partenariat avec l'opérateur Orange).

En 2014, le SMED13 a réalisé 32 opérations de dissimulation pour un montant total HT de 2 685 012€, soit environ 7,5 km de réseaux aériens basse et moyenne tension supprimés.

Ces travaux sont financés par :

- L'Article 8 du cahier des charges de concession, soit une enveloppe annuelle de 1 000 000€ mise à disposition par le concessionnaire ErDF, représentant 40 % de l'opération plafonnée,
- Le dispositif d'aides aux communes du Conseil général des Bouches du Rhône qui réserve 450 000€ par an, soit 20 % d'aide plafonnée.

COMMUNE	DESIGNATION
AIX EN PROVENCE	Rues Tholozan et des Frères Noat
AURIOL	Espace Plumier / rue du Martinet
AURIOL	Rue du Clos et Cours de Verdun
CARNOUX EN PROVENCE	Avenue Charcot (Debussy Tr.4)
CASSIS	Port Miou T5
CEYRESTE	Boulevard Eugène Julien
CHATEAURENARD	Avenue des Lonnes
CORNILLON CONFOUX	Montée des Aires T1 (ancien Pont de Rhau)
CORNILLON CONFOUX	Montée des Aires T2
EGUILLES	Rue des Jasses
LA DESTROUSSE	Chemin de la tuilière
LANÇON DE PROVENCE	Boulevard République
LE PUY STE REPARADE	Quartier des Gais
LE PUY STE REPARADE	Quartier les Gais T2
Le THOLONET	Traversée de Palette (Tr.2)
LES PENNES MIRABEAU	Vieille route de la gavotte
ORGON	Montée de Beauregard (Tr.2)
PELISSANNE	Avenue du Souvenir Français
ROGNONAS	Avenue Charles de Gaulle
ROQUEFORT LA BEDOULE	Avenue Pierre Sémard
ROQUEFORT LA BEDOULE	Sémard 2
ST MARTIN DE CRAU	Barigoule T1
ST MARTIN DE CRAU	Barigoule T2
ST MITRE LES REMPARTS	Rue Bellefont
ST MITRE LES REMPARTS	Puits neuf, Paillères, Coussous, Paul Verlaine et du petit Puit
SENAS	Avenue de la Ferrage
SENAS	Avenue du Pont de la Pierre
VENELLES	Venelles le Haut : Grand Rue (Tranche 2)
VENELLES	Venelles le Haut : Grand Rue (Tranche 3)
VENELLES	Les logissons T2 Entrée de ville
VITROLLES	Avenue de Marseille (Tranche 1)
VITROLLES	Avenue de Marseille (Tranche 1)

FIBRE OPTIQUE ET APPUIS COMMUNS

Le SMED13, autorité concédante pour les communes propriétaires des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, autorise des opérateurs à installer des caméras de vidéo-protection, ainsi que des réseaux de communications électroniques en fibres optiques sur les supports de lignes aériennes basse et moyenne tension.

L'utilisation des supports de réseau de distribution d'énergie électrique permet de réduire le coût des projets, notamment en périphérie des centres villes, ou de prolonger un projet enfoui sur une première partie de linéaire.

AVENANT ET PROGRAMME COMMUN DE TRAVAUX

Selon l'avenant au cahier des charges de la concession électrique signé le 19 décembre 2013 et afin de renforcer le dispositif des conférences départementales sur les investissements (loi NOME de 2010), le SMED13 et ErDF s'est engagé à établir un programme prévisionnel et futur.

Ce programme couvre les investissements futurs, prévisionnels, des deux maîtres d'ouvrage sur la concession, dans le cadre de la répartition de la maîtrise d'ouvrage organisée dans le Contrat de Concession. Le programme définit des priorités à 4 ans. Ces priorités portent sur :

- Des zones localisées dont l'alimentation doit être fiabilisée, sécurisée ou adaptée aux besoins de développement du réseau;
- Des quantités d'ouvrages à renforcer ou à construire pour les besoins de développement du réseau, à sécuriser, à moderniser (éradication d'une technologie incidentogène).



Avant/Après - Rue des Jasses - EGUIELLES

05

L'INFORMATION A L'ATTENTION DES COMMUNES ET DES USAGERS

Le SMED13 accorde une attention toute particulière aux actions d'information et de sensibilisation auprès des collectivités locales et du grand public.

Ces actions se déclinent habituellement sur divers supports :

LA LETTRE D'INFORMATION "L'ENERGIE DE NOS COMMUNES"

Editée à 600 exemplaires la lettre d'information "l'énergie de nos communes", est destinée aux communes adhérentes et aux partenaires du SMED13. Elle retrace les actions du Syndicat et traite de l'essentiel de l'actualité énergétique.

LES GUIDES ECONOMIES D'ENERGIE

Le guide, "ma planète en tête" réalisé par la FNCCR est à la disposition des communes.

Ce document sensibilise les usagers aux gestes de base de la maîtrise de demande d'énergie.

LES RAPPORTS DE CONTROLE ET LES NOTES DE SYNTHESE

Ces documents présentent de manière didactique l'expertise permettant de dégager les enjeux du contrôle de concession.

Ils sont également accompagnés d'une note de synthèse reprenant les principaux indicateurs relevés lors des expertises.

Édités en 300 exemplaires pour la concession gaz et en 500 exemplaires pour la concession électricité, ils sont adressés aux communes membres et aux délégataires leur donnant ainsi la possibilité de répondre à leurs interrogations.

LE SITE INTERNET

Le site Internet (www.smed13.fr), bibliothèque numérique du Syndicat est quotidiennement alimenté et mis à jour. Un espace privilégié est dédié aux élus.

LE COLLOQUE SMED13/GRDF

Le colloque se tient annuellement sur la commune de LA DESTROUSSE. Destiné aux grands thèmes de l'actualité énergie gaz, il remporte chaque année un vif succès auprès des élus du département.

LES RENCONTRES TECHNIQUES SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Réunissent experts et élus des communes autour d'une conférence/débat et une table ronde de retours d'expériences des communes. Elles permettent d'acquérir la connaissance, le partage, l'évolution en matière d'éclairage public. Elle est une étape primordiale de l'information et l'accompagnement des communes dans la quête de la transition énergétique et d'une consommation économe et juste.

49 COMMUNES ONT ADHERE AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE GAZ NATUREL DU SMED13



La loi impose aux collectivités de mettre en concurrence leurs contrats de fournitures de gaz naturel. C'est tout naturellement que le Syndicat s'est positionné sur ce nouveau service à apporter aux collectivités de notre territoire.

Les objectifs étaient les suivants :

- proposer une solution clés en main pour les collectivités tout en laissant la possibilité d'intervenir tout au long du processus avec la création d'une Commission extra-syndicale dédiée ;
- se positionner comme coordonnateur du groupement de commandes pour la fourniture et la distribution de gaz naturel ; notre rôle étant de réaliser la mise en concurrence tout en laissant l'exécution des contrats aux adhérents ;
- regrouper un maximum d'acheteurs publics pour susciter l'intérêt des fournisseurs de gaz naturel et obtenir les meilleures offres.

Le meilleur prix, oui ! Mais à service équivalent ! C'était, la principale attente des adhérents du groupement du SMED13. Ainsi, lors de la rédaction du cahier des charges nous avons accordé une attention particulière à la relation clientèle, à la facturation, à un espace internet répondant aux attentes de chacun, ...

Toutefois, il était également primordial de s'insérer dans une réflexion nationale. C'est pourquoi, nous nous sommes adjoints les services d'un AMO reconnu dans ce domaine pour nous accompagner dans une démarche réaliste.

Nous sommes membres du groupe de travail "achat d'énergie" de la FNCCR qui se réunit mensuellement afin d'harmoniser les cahiers des charges des différents Syndicats et groupements de France.

Une fois le périmètre arrêté et le cahier des charges finalisé, nous avons publié l'appel d'offres dans l'objectif de rendre le marché exécutoire au 1^{er} avril 2015.

A cet effet, la commission d'Appel d'Offres Achat d'Energie, représentant la diversité des communes du département, a statué deux fois :

- l'accord cadre a été attribué à six fournisseurs. Ces six ont présenté des offres techniques conformes à notre demande.

Enfin, le 12 février 2015, dans le cadre de l'attribution des marchés subséquents, les six fournisseurs ont présenté leurs offres de prix.

En moins de 4 heures, durée de validité des offres, le marché a été attribué à DIRECT ENERGIE pour une durée de deux ans et pour un montant annuel total de 3 818 632,24 €.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA MAITRISE DE LA DEMANDE ENERGETIQUE

L'ECLAIRAGE PUBLIC

Les diagnostics Eclairage public

Le Syndicat met à disposition des communes membres des moyens et un soutien technique dans le domaine de l'éclairage public.

Il s'est entouré d'un assistant à maîtrise d'ouvrage le CEREMA et de partenaires financiers tels que l'ADEME, la Région, le FEDER et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et d'un groupement de bureaux d'études ERIBAT-GENILUM.

Entre 2013 et 2014, le Syndicat a réalisé 37 diagnostics éclairage public sur les communes membres, soit environ 50 000 points lumineux et 7 000 KW de puissance installée pour un objectif de réduction de puissance et de consommation de 30 à 50% selon la composition du parc éclairage public.

Le SMED13 renouvelle l'opération et entre 2015/2016 va auditer le patrimoine éclairage public de 34 nouvelles communes.

Ce qui représente environ 60 000 points lumineux.

Schéma Régional de Raccordement au Réseau d'électricité des Energies Renouvelables (S3REnR) de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Elaboré par RTE, l'ADEME et les services de l'Etat après consultation des organismes obligatoires et du public, le Schéma Régional de Raccordement au Réseau d'électricité des Energies Renouvelables (S3REnR) de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été approuvé par le Préfet de région le 25 novembre 2014.

Il définit notamment les travaux à entreprendre sur le réseau électrique pour atteindre les objectifs du SRCAE et la quote-part des futurs ouvrages à raccorder.

Avec une capacité réservée globale de 1 932 MW pour de nouvelles productions renouvelables conformes aux objectifs du SRCAE de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le S3REnR propose des aménagements de réseau s'élevant à 69,77 M€ dont 35,71 M€ sont à la charge des producteurs et 34,06 M€ à la charge des gestionnaires de réseau. La quote-part régionale s'élève donc à 18,48 k€/MW (35706 k€/1932 MW).

Le S3REnR proposé permet une couverture large des territoires et accompagne les objectifs du SRCAE en matière de production renouvelable d'électricité notamment pour le photovoltaïque et l'éolien terrestre ou maritime.

Le S3REnR PACA permet la création de 747 MW de capacités nouvelles qui viennent s'ajouter aux 855 MW de capacités déjà existantes et aux 330 MW de capacités programmées grâce aux décisions d'évolution de réseau déjà prises par les gestionnaires de réseau et participant à l'accueil de productions renouvelables.

Le SMED13, conformément au décret du 20 avril 2012, a été consulté en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique.

Le Syndicat après avoir présenté le projet de S3REnR en commission "environnement" le 30 janvier 2014 a rendu un avis écrit le 17 février 2014.

Le S3REnR est consultable sur le site internet du ministère : http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/S3REnR_PACA

Charte Eclairage Public

Le Syndicat a également édité une charte "Consommer juste pour un éclairage public durable", cette Charte Eclairage public a été réalisée en collaboration avec le CERAMA, et avec l'appui de nombreux partenaires comme la Région PACA, l'ADEME PACA, la DREAL PACA, la FNCCR et l'AFE, ainsi que la contribution active des intercommunalités présentes sur le territoire du SMED13 ; notamment l'Agence Locale de l'Energie Marseille Provence, la Communauté du Pays d'Aix, le Parc Naturel Régional des Alpilles, le Pays d'Arles.

La Charte vise à sensibiliser et apporter aux collectivités des solutions pour maîtriser l'impact de l'éclairage public. Au-delà des enjeux énergétiques, elle porte également sur des enjeux environnementaux, de qualité de vie et d'économies territoriales.

Elle se veut incitative. Les communes adhérentes s'engagent ainsi à réaliser et mettre en pratique les objectifs de développement durable et les principes d'actions contenus dans la charte.



Charte téléchargeable sur www.smed13.fr ou sur le lien direct suivant : <http://www.smed13.fr/base-documentaire>

LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DES LOCAUX DU SMED13

Les locaux se singularisent par une recherche importante en matière de développement durable.

Le SMED13 a souhaité que le nouveau bâtiment soit démonstratif et à ce titre des objectifs de performances environnementales ont été fixés sur les points suivants :

- le bâtiment est à énergie positive, suivant la démarche NEGAWATT, sobriété, efficacité, renouvelable ;
- les matériaux de l'édifice et des abords sont respectueux de l'environnement et ont participé à la valorisation des filières et savoir-faire locaux ;
- le bilan Carbone de la construction a été le plus faible possible ;
- le chantier a intégré la démarche "chantier propre".

Les objectifs environnementaux du Syndicat ont été aussi à la recherche de performance et d'exemplarité et pour cela, il a obtenu Le label régional construction de Bâtiments Neufs Performants 2011- 2013, pour lequel il fait partie des trois lauréats et atteint le niveau OR de la démarche Bâtiment Durable Méditerranéen.

Ces locaux intègrent des techniques innovantes ou peu courantes : dalle active, éolienne, PAC eau/eau, plancher technique et absence de faux plafond dans la plupart des locaux.

Les agents du Syndicat ont emménagé à la fin de l'année 2014.

ECO CONSEIL TERRITOIRES

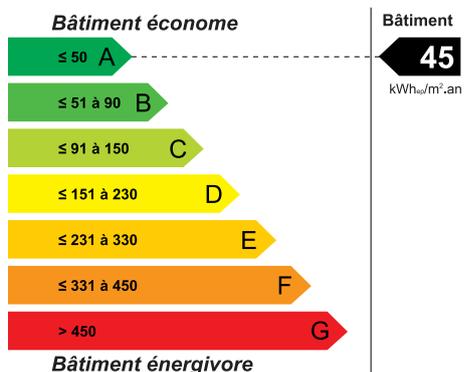
Le Décret n°2013-695 du 30 juillet 2013 relatif à la réalisation et à l'affichage du Diagnostic de Performance Énergétique dans les établissements Recevant du Public de la 1^{er} à la 4^e catégorie rend obligatoire, dès aujourd'hui, la réalisation et l'affichage de DPE dans tous les ERP dès lors que leur surface est supérieure à 250 m² à compter du 1^{er} juillet 2015.

Ses obligations devront être satisfaites d'ici le 1^{er} juillet 2017.

C'est pourquoi de 2012 à 2014, le Syndicat a réalisé sa première campagne de diagnostic de performance énergétique (DPE) sur les bâtiments communaux.

Cette opération aura permis de réaliser pas moins de 121 audits réparties sur 23 communes.

Pour 2015 le programme sera reconduit avec pour priorité les communes qui n'avaient pu être intégrées précédemment.



La construction des locaux du SMED13 est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Européen de Développement Régional.

LE COMITE SYNDICAL

Chaque commune membre du SMED13 est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Comité Syndical.

Le comité fonctionne à l'image d'un conseil municipal. Il délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat.

Pour faciliter la gestion quotidienne, le Comité syndical a délégué une partie de ses attributions au Bureau et au Président.

LE BUREAU

Elu par le Comité syndical, le Bureau est composé du Président, de 15 Vice-Présidents et de 14 Membres.

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La CAO est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif). Elle est seule habilitée à examiner les offres, à les classer et à choisir l'attributaire du marché.

Le Syndicat a mis en place une Commission, d'Appel d'offres achat énergie.

DE NOUVEAUX ELUS AU SMED13

A la suite des élections municipales de mars 2014, les communes ont désigné les délégués titulaires et suppléants, pour représenter leur commune au sein du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône.

Au cours du premier Comité syndical renouvelé qui s'est tenu le 28 mai 2014, l'assemblée a procédé au renouvellement de ses instances, le Président Jack SAUTEL a été réélu. Ont également été élus, les Vice-Présidents et les Membres du Bureau syndical.

LES COMMISSIONS CONSULTATIVES

LE SMED13 a mis en place après l'installation du nouveau Comité syndical des délégués dans 8 commissions de travail qui sont forces de réflexions et de propositions auprès de l'assemblée délibérante. Ces commissions apportent un avis consultatif.

Commission réseaux électriques, contrôle et travaux

Animateur : Laurent GESLIN
Vice-Président du SMED13
Maire de Mas Blanc Des Alpilles

Commission réseau gaz, contrôle, travaux, et économie d'énergie

Animateur : Jules SUSINI
1^{er} Vice-Président du SMED13
Adjoint au Maire d'Aix en Provence

Commission Eclairage public

Animateur : Jean-Pierre MUTERO
Membre du Bureau du SMED13
Adjoint au Maire de Saint-Mitre les Remparts

Commission Transition énergétique

Animateur : Michel LAN
Vice-Président du SMED13
Maire de La Destrousse

Commission déploiement des infrastructures de recharge électricité et gaz naturel

Animateur : Michel PERONNET
Membre du Bureau du SMED13
Adjoint au Maire de Grans

Commission communication

Animateur : Bernard BASTIDE
Vice-Président du SMED13
Adjoint au Maire de Gardanne

Commission Achat d'Énergies

Animateur : Jules SUSINI
1^{er} Vice-Président du SMED13
Adjoint au Maire d'Aix en Provence

LES SERVICES

En 2014, l'équipe du SMED13 est composée de 17 agents dont 9 femmes et 8 hommes. La moyenne d'âge est de 45 ans. Le plus jeune a 31 ans et le plus âgé 58 ans.

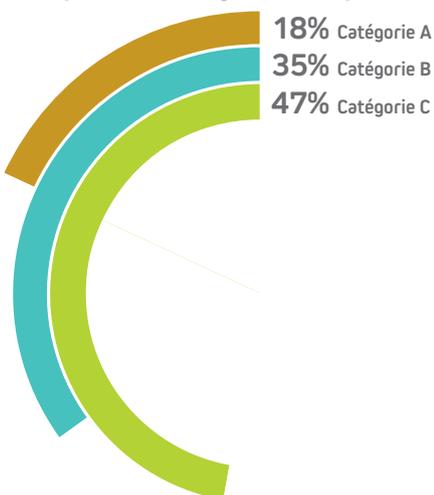
La répartition

14 agents sont titulaires de la Fonction Publique Territoriale et 3 agents sont contractuels en CDI.
3 agents en catégorie A, 6 agents en catégorie B et 8 agents en catégorie C.
30% des agents sont à temps partiel.

Les agents sont répartis en 3 services :

- Service Administration Générale - Ressources Humaines et Finances : 6 agents
- Service Concession Gaz : 2 agents
- Service Concession Electricité : 9 agents

La répartition catégorielle du personnel

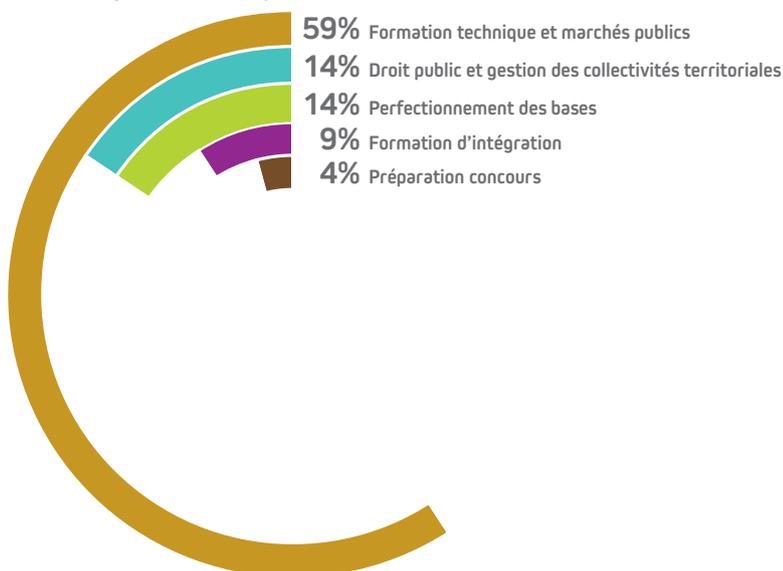


La formation

En 2014, environ 11 160 € en plus de la cotisation CNFPT obligatoire ont été consacrés à la formation. Les formations dispensées par le CNFPT ou par des organismes habilités (Pragmalys, ADEME, ISFME, Weka...) ont un lien direct avec l'emploi.

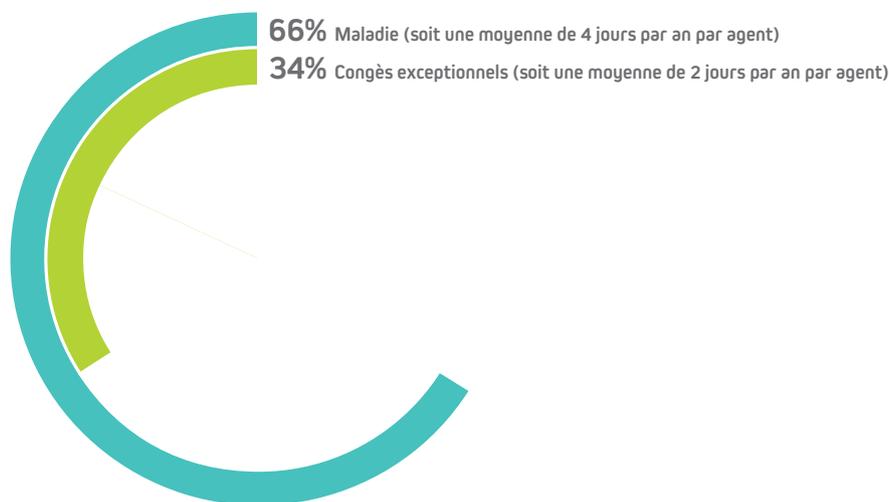
Au total on compte 56 jours de formation pour 12 agents dont 33 jours consacrés à la formation technique (études réseaux, DICT, conduite chantier...) ainsi qu'aux marchés publics, 8 jours consacrés à des formations de perfectionnement des bases (Excel, Word, rédaction de rapports...), 8 jours consacrés au droit public et la gestion des collectivités territoriales ainsi que 5 jours à la formation d'intégration et 2 jours à la préparation aux concours.

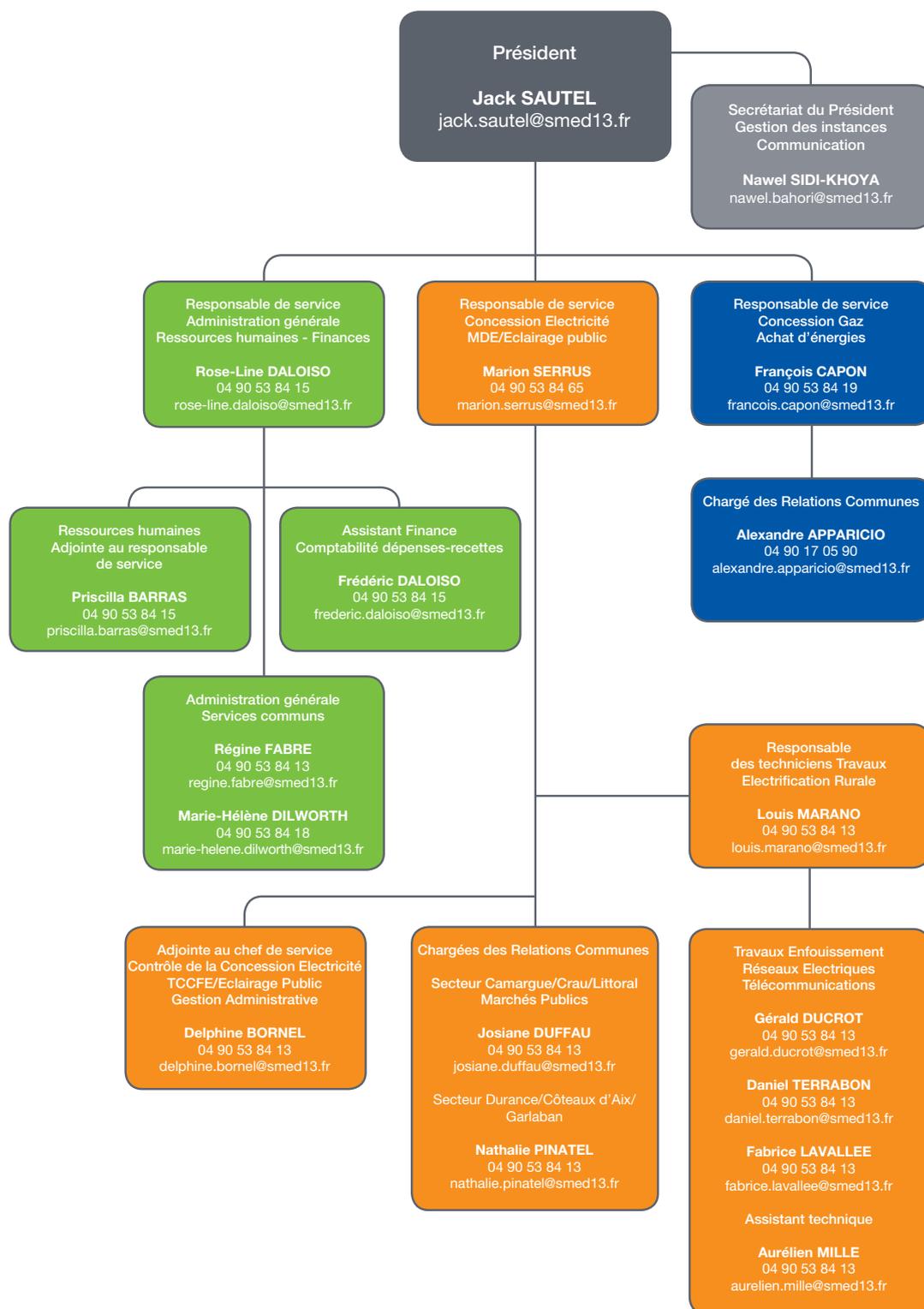
La répartition des jours de formations 2014



L'absentéisme

En 2014, on dénombre 95 jours d'absence dont 62,5 jours liés à la maladie et 32,5 jours pour congés exceptionnels (enfant malade, fonction élective, décès, hospitalisation famille, déménagement...).





COMPTES ADMINISTRATIFS

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Titres émis		2 831 332,09		7 405 897,61		10 237 229,70
Mandats émis	2 251 510,85		8 609 094,70		9 408 266,49	10 860 605,55
Résultat de l'exercice		Excédent 579 821,24	Déficit 1 203 197,09		Déficit -623 375,85	
Résultats reportés		Excédent 838 074,17		Excédent 1 042 573,24		Excédent 1 880 647,41
Résultats de clôture		Excédent 1 417 895,41	Déficit -160 623,85			Excédent 1 257 271,56
Restes à réaliser			1 656 606,55	1 015 143	Déficit -641 463,55	
Résultat net						Excédent 615 808,01

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLÉ	REALISE 2014
Remboursement salarial	206,50
Redevances :	1 497 496,70
Redevances R1 GrDF	473 965,70
Redevances R1 ERDF	550 200,00
Redevances R2 ERDF	473 331,00
T.C.C.F.E. (Taxe sur la consommation finale d'électricité)	761 480,82
Participations communes :	500 285,04
Cotisations	114 859
Participation à la maîtrise d'œuvre travaux	355 477,25
Remboursement sur rémunérations personnel	29 948,79
Autres produits exceptionnels	92 156,85
Pénalités de retard marché construction	92 000
Remboursement sinistre véhicule	155,89
Sommes prescrites	0,96
Opérations d'ordre	500,00
Total recettes	2 831 332,09

RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLÉ	REALISE 2014
PRET	800 000,00
Bonus écologique	2 000,00
Département	352 821,00
FACE	444 613,57
COMMUNES	1 864 690,19
ERDF	1 371 890,16
Régularisation 2181	4 008,08
TOTAL RECETTES	4 840 023,00
Opération d'ordre	196 489,98
TOTAL RECETTES	5 036 512,98

L'emprunt de 800 000 euros contracté en 2014 correspond à un emprunt à court terme sur 3 ans nécessaire en attendant le remboursement de la T.V.A. et les différentes subventions relatives à la construction des locaux.

Redevance R1. Redevance due par ERDF au Syndicat, destinée à financer des dépenses de structure supportées par le SMED13 pour l'accomplissement de ses missions (contrôle de concession, fonctionnement des services...). Elle est fonction de la longueur du réseau concédé et de l'importance de la population desservie.

Redevance R2. Redevance due par ERDF au Syndicat. Son montant est proportionnel aux investissements réalisés par le SMED13, et à ceux consentis par les communes en matière d'éclairage public.

Redevance R1 concession GAZ : Redevance due par GRDF destinée au fonctionnement du SMED13 pour sa compétence GAZ.

Les ressources provenant des collectivités membres

Les cotisations des communes : composées d'une part forfaitaire de 200 € plus une part variable fixée à 0,08 € par habitants.

Cotisation des communes = 114 859 €

La participation à la maîtrise d'œuvre = 355 377,25 €
5 % des travaux en électrification rurale, 7 % en article 8
Participations des communes aux diagnostics des installations d'éclairage publics = 29 948,79 €

La taxe sur la consommation finale d'électricité

Depuis 2012 le SMED13 perçoit la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité en lieu et place des 21 communes du département comptant moins de 2000 habitants et reverse à ces communes 99,5% du produit de cette taxe.

Par délibération du 26 juin 2014 le Comité syndical a décidé :

- de fixer à 8,44 % le coefficient multiplicateur appliqué aux deux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité mentionnés à l'article L.3333-3 ;
- 99,5% du produit de la taxe perçue par le SMED13 sur le territoire de la commune sont reversés par le SMED13 à cette commune.

LE PATRIMOINE DU SMED13

ELEMENTS FINANCIERS DES CONCESSIONS	2014	2013	VARIATION
Valeur nette du patrimoine concédé électricité	749 966 €	732 834 €	2,3%
Redevance R1 (fonctionnement) électricité	550 200 €	547 290 €	0,5%
Redevance R2 (investissement) électricité	473 331 €	615 264 €	-23,1%

CARACTERISTIQUES DES CONCESSIONS ELECTRICITE	2014	2013	VARIATION
Réseau BT souterrain	6 052 340	5 933 814	2,0%
Réseau BT aérien	6 694 479	6 725 562	-0,5%
Total réseau BT	12 746 819	12 659 376	0,7%
Taux d'enfouissement BT	47,5%	46,90%	1,3%
Réseau HTA souterrain	5 123 193	4 971 391	3,1%
Réseau HTA aérien	2 547 654	2 598 216	-1,9%
Total réseau HTA	7 670 848	7 569 606	1,3%
Taux d'enfouissement HTA	66,8%	65,70%	1,7%
Postes de transformation HTA/BT	10 628	10 554	0,7%

CLIENTS DE LA CONCESSION ELECTRICITE	2014	2013	VARIATION
Nombre de clients électricité	637 127	630 204	1,1%
Dont offre de marché	56 663	47 578	19,1%
Energie acheminée en kWh	6 778 256 261	7 310 188 561	-7,3%
Recette d'acheminement	246 172 611	256 399 916	-4,0%

QUALITE ET SECURITE ELECTRICITE	2014	2013	VARIATION
Durée moyenne de coupure par client BT hors événements exceptionnels (critère B HIX)	55	68	-19,1%
Nombre de clients mal alimentés en électricité	4 031	4 794	-15,9%

ELEMENTS FINANCIERS DES CONCESSIONS	2014	2013	VARIATION
Valeur nette du patrimoine concédé gaz	114 126 278,00 €	113 422 480,00 €	0,62%
Redevance R1 (fonctionnement) gaz	465 815,00 €	438 245,00 €	5,92%

CARACTERISTIQUES DES CONCESSIONS GAZ	2014	2013	VARIATION
Longueur réseau BP	25 793	27 148	-5,25%
Longueur réseau MP	1 957 299	1 932 726	1,26%
Total longueur réseau gaz	1 983 092	1 959 874	1,17%
Dont Polyéthylène (PE)	1 402 430	1 377 450	1,78%
Dont Acier	566 436	567 447	-0,18%
Dont Autres	14 226	14 977	-5,28%
Postes de distribution	113	115	-1,77%

CLIENTS DE LA CONCESSION GAZ	2014	2013	VARIATION
Nombre de clients gaz naturel	90 713	90 416	0,33%
Energie acheminée en kWh	2 501 959	2 435 987	2,64%

QUALITE ET SECURITE GAZ	2014	2013	VARIATION
Nombre d'incidents sur réseau gaz naturel	1 492	1 423	4,62%
Clients coupés suite à incident	6 350	5 459	14,03%

12

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2014

N° D'ORDRE	DATE	INTITULÉ
2014-01	18/02/2014	Compte administratif 2013
2014-02		Compte de gestion 2014
2014-03		Affectation des résultats
2014-04		Vote budget 2014
2014-05		Répartition enveloppe FACE 2014 Renforcement
2014-06		Répartition enveloppe FACE 2014 Extension
2014-07		Répartition enveloppe FACE 2014 Suppression fils nus
2014-08		Répartition enveloppe FACE 2014 Suppression fils nus faible section
2014-09		Répartition enveloppe FACE 2014 Enfouissement
2014-10		Répartition art 8 et programme SMED13
2014-11		Demande subvention conseil départemental 2014 - Art 8
2014-12		Demande de subventions au Conseil Général 2014 génie civil communications électroniques
2014-13		Consommation crédit article 8 programme 2012
2014-14		Convention mise à disposition données géo-référencées des ouvrages gaz
2014-15		Acquisition d'une station de compression GNV
2014-16		Participation au 15 ^e rallye de Monté Carlo des énergies nouvelles
2014-17	28/05/2014	Election du Président du Syndicat Mixte d'Energie
2014-18		Nombre de membres du Bureau
2014-19		Election des Membres du Bureau du SMED13
2014-20		Délégation de Pouvoirs au Bureau
2014-21		Délégation de Pouvoirs au Président
2014-22		Indemnités de fonction au Président
2014-23	12/06/2014	Modification des statuts
2014-24	26/06/2014	Adoption du règlement intérieur
2014-25		Election membres Commission Appel d'Offres
2014-26		Election membres Commission Appel d'Offres "achat énergie"
2014-27		Adhésion groupement de commandes achat gaz et autorisations de lancer les accords cadres et marchés subséquents
2014-28		Reversement T.C.C.F.E communes moins de 2000 Habitants
2014-29	28/10/2014	Lignes de trésorerie
2014-30		Avenant contrat M. MARANO
2014-31		Consommation enveloppe FACE 2012-2013
2014-32		Consommation enveloppe article 8 2014
2014-33		Renouvellement adhésion Observatoire Régional Energie Climat Air
2014-34	18/11/2014	Décision Modification n° 1 Budget 2014
2014-35		Autorisation de mandater avant le vote du budget 2015
2014-36		Diagnostic Eclairage public tranche 2015-2016

13

LES GRANDES ORIENTATIONS

Après avoir passé l'étape de la construction et de l'installation dans ses nouveaux locaux, le SMED13 va continuer ses missions habituelles du contrôle des concessions et d'accompagnement des communes sur le plan, des travaux, technique et financier.

La démarche "Consommer juste pour un éclairage public durable" instituée par le SMED13 sur les Bouches du Rhône, se poursuit avec la réalisation de nouveaux diagnostics du patrimoine d'éclairage public des communes et des actions de sensibilisations.

Entre 2012 et 2014, le SMED13 a fait réaliser 121 diagnostics de performance énergétique.

En 2014, comme annoncé le SMED13 a commencé l'étude prospective d'aménagement énergétique du territoire et a apporté sa contribution à l'étude lancée par la Région.

Dès avant la COP 21 qui se tiendra en décembre 2015 à Paris, le SMED13 agit et agira dans la démarche de transition énergétique pour la croissance verte.

Le Comité syndical et les commissions seront encore sollicités et consultés pour la mise en œuvre de nouveaux projets qui touchent de nouveaux domaines en lien avec l'énergie et notamment le transport (bornes électriques, bornes gaz, énergie verte).

